



LEMORSE



SECTION PLONGEE DE MARSEILLE-SPORTS
NUMERO 40- Octobre 2003

Marseille-Sports Loisirs
Culture
Siège Social
146A Avenue de Toulon
13010 -Marseille -



Il était une fois...

le 29 Octobre 1953

Historique de l'association

La création

Notre association a été créée en 1953 sous l'appellation d'"**Union Sportive des 1er et 3ème cantons**" (déclarée le 29/10/53 à la préfecture des BdR, parution au J.O. le 8/11/53) afin de faire pratiquer le foot-ball aux enfants du quartier du Panier. Les premières années, son siège était installé au « Riche Bar » situé au 34 rue de l'évêché (2^{ème}).

Son premier Président fut **Crucien Mari**, qui occupa cette fonction durant 20 ans. Les autres membres du premier Comité Directeur (terme de l'époque) étaient **Vincent Conti** (Vice-Président) **Fernand Starita** (Secrétaire) **Louis Gasquet** (secrétaire adjoint) **Antoine Tirelli** (Trésorier) **Daniel Liquori et Henri Borel** (Auditeurs aux comptes)

Dès son origine l'association s'affilia à la **FSGT**, fédération dont les objectifs correspondaient parfaitement à ceux fixés à l'association par ses fondateurs.

Partenariat et développement

En **1959**, Crucien Mari et Louis Calisti, alors Président de la "**Mutuelle des Travailleurs des B.d.R.**", décidaient de conjuguer les efforts de leurs organismes pour le développement des activités

physiques et sportives et engageaient un partenariat. La mutuelle confiait à notre association la gestion et le développement des activités de son œuvre sociale dénommée "**Mutuelle Sports et loisirs**".

Par cette œuvre sociale, la mutuelle avait depuis quelques années, développé des activités de gymnastique d'entretien, de danse et de culturisme. Ces activités se pratiquaient dans son centre médical de la rue d'Arcole dans le 6ème arrondissement.

Cette même année, l'association transféra son siège au 85 rue d'Italie (1^{er}) et développa désormais son activité sous l'appellation de l'œuvre sociale mutualiste.

Très rapidement, cette coopération se traduisit par la création de nouvelles activités, souvent à l'initiative de mutualistes (*la montagne, la plongée sous-marine, le basket-ball etc...*).

Ainsi en **1964** l'association comptait déjà **10 disciplines et 750 licenciés**.

Ce développement permit à l'association de prendre une place importante dans la vie associative marseillaise et de jouer un rôle de plus en plus important au sein du comité départemental de la FSGT.

En **1967**, les délégués à l'Assemblée Générale décidaient de modifier le nom de l'association pour prendre la même appellation que l'œuvre sociale mutualiste "". Cette décision fut par la suite à l'origine de bien des confusions entre les deux structures.

Le déclin

En 1968, l'association transféra son siège dans des locaux mis à sa disposition par la mutuelle au 12 allées Léon Gambetta (1^{er}).

Un accord avec le CE de la CGM permit à l'œuvre sociale de disposer d'un nouveau gymnase à la rue Caisserie. Celui-ci allait permettre le développement de nouvelles activités sur le secteur d'origine du club avec notamment les arts martiaux (*Judo, Karaté, Aiki-do, ...*).

En 1972, les journalistes sportifs de la région décernaient à l'association, alors forte de **33 disciplines et de près de 3000 adhérents**, l' "Oscar du meilleur club de l'année".

Au 1^{er} janvier 1974, l'organisation mutualiste ayant fortement évolué dans le département et de nombreux autres clubs « mutualistes » étant nés à l'initiative de mutuelles locales ou d'entreprises (Marignane, Port de Bouc, Berre, Prior, Coder, etc...) l' "**Union Départementale Mutualiste des Travailleurs des B.d.R.**" transféra l'œuvre sociale et son partenariat avec l'association à la "**Mutuelle Générale de Marseille**".

Une nouvelle convention fut donc signée avec cette mutuelle afin de matérialiser ce partenariat.

Cette année là, le centre médical du 5 rue d'Arcole (6^{ème}) ayant fermé et les locaux étant désormais intégralement à la disposition de l'œuvre sociale pour y développer ses activités, l'association y établit son siège. L'association officialisa ses activités culturelles en modifiant ses statuts et parallèlement à l'œuvre sociale mutualiste adopta l'appellation « **Mutuelle Sports Loisirs et Culture** » **Le sigle M.S.L.C. était né.**

Ces changements furent l'occasion d'un nouvel essor du club qui, parallèlement à la mutuelle entama une politique de décentralisation dans divers quartiers de la ville.

En 1980, le club rassemblait plus de **3600 adhérents répartis dans 38 disciplines ce qui en faisait le club le plus important du département.** Afin d'obtenir des financements plus importants pour les activités et financer les salaires des moniteurs et professeurs d'Arcole, la **MGM** crée l'association « *Centre Social et Socio-culturel Arcole* » L'ensemble des activités sportives et culturelles pratiquées dans les locaux de la rue d'Arcole y sont transférées réduisant d'autant le nombre d'adhérents de **MSLC**.

En 1986, confrontée à des problèmes de gestion liés à la perte d'effectif, la **M.G.M.** décida la fermeture d'une des installations de son œuvre sociale :

le gymnase "Caisserie" dans le 2^{ème} arrondissement mettant un coup d'arrêt brutal aux sept activités qui y étaient pratiquées.

En 1987, nouveau changement d'appellation, non voulu celui-là, mais imposé par la nouvelle législation sur la mutualité (code de la mutualité) qui interdisait à tout organisme ne dépendant pas de ce code d'utiliser le terme "**mutuelle**" et ses dérivés. Afin de conserver le sigle **M.S.L.C.** l'Assemblée Générale de l'association décida d'un nouveau titre "**Marseille Sports Loisirs Culture**".

En 1988, poursuivant son plan d'économie, la **MGM** mettait en vente des locaux de la rue d'"Arcole" (siège du club et gymnase) et réintégraient dans ses services les 3 postes de permanents de l'œuvre sociale.

Ces décisions entraînaient de facto une nouvelle perte importante d'activités et d'effectif dont le club allait difficilement se remettre.

Privé de ses principaux lieux d'activité, son siège transféré à plusieurs reprises avant de disparaître complètement, ses sections éparpillées sur la ville sans lieu commun, l'association n'a cessé depuis de voir son effectif diminuer et ses cadres politiques disparaître avec leurs disciplines.

Depuis 1995 des mesures ont été prises pour enrayer le déclin et relancer l'association. Les structures politiques fonctionnent à nouveau correctement et les sections restantes ont retrouvé un peu de leur unité perdue.

Aujourd'hui, avec **6 sections et 250 adhérents** notre association n'a plus sa superbe d'il y a 20 ans mais elle est toujours présente et résiste.

Il lui reste à trouver les nouveaux cadres dynamiques qui lui permettront à nouveau de briller.

Texte de Michel Allard

Secrétaire au C.A. de M.S.L.C.

Le saviez-vous ? Rappel d'une Info pratique

Du nouveau dans le secourisme en plongée.

La FFESSM (CTN) a introduit le 13/10/02 avec application immédiate une nouvelle compétence sur le secourisme en plongée: le **RIFAP: Réactions et Intervention Face à un Accident de Plongée..**

La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoir et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours. Les contenus de formation sont décrits dans le tableau ci-dessous et déclinés suivant 7 capacités.

1	Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident.
2	Mise en sécurité de l'accidenté	Réaliser une technique de tractage puis de hissage sûre et adaptée à l'embarcation utilisée, pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales
3	Récupération des plongeurs de la palanquée.	Vérifier la composition de la palanquée, relever ses paramètres de plongée, et assurer le regroupement du matériel de celle-ci.
4	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants.
5	Prise en compte des malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales	Reconnaissance des signes liés aux accidents de plongée et surveillance
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents, dont :Réanimation cardio-ventilatoire. Inhalation/Insufflation O2 à 100% à 15 litres par minute. Eau et aspirine 500 mg maximum en une prise, sauf allergie à l'aspirine ou refus de l'accidenté.
7	Appel aux secours. Passation des informations aux urgences et suivi	Adaptation des procédures d'appel aux conditions de pratique de l'activité. En mer: connaissance des procédures d'appel par moyen maritime (VHF)

Cette compétence est obligatoire pour l'inscription aux brevets fédéraux à partir du niveau 3 et à tous les brevets d'encadrement de l'initiateur au MF2. Elle est matérialisée sur le passeport de plongée par la signature des formateurs (rubrique RIFAP).

L'enseignement, attestation et validation relève au minimum pour les capacités 1, 2, et 3 d'un moniteur **MF1** ou **BEES1** licencié à la **FFESSM**, pour les capacités 5 et 6 de l'une des personnes suivantes:

- un ex-formateur de **CFPS** (Certificat Fédéral de Premiers Secours, existant avant la mise en place du RIFAP plus délivré depuis le 22/09/01), ce dernier devant avant 3 ans pleins, soit au plus tard au 13/10/05, être titulaire de l'**AFPS** (Attestation de Formation aux Premiers Secours) plus **AFCSPAM** (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur),

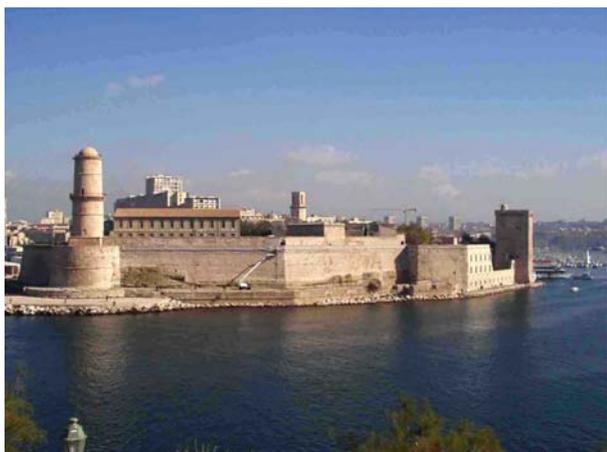
- un enseignant au minimum initiateur de club, par ailleurs titulaire de l'**AFPS** plus **AFCSPAM** (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur,
- un moniteur national de secourisme ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.
- un médecin fédéral.

Capacités : 4 et 7 l'un ou l'autre des évaluateurs susnommés.

En raison de la spécificité du **RIFAP** il n'existe pas d'équivalence directe avec des niveaux de secouristes Sécurité Civile. Les médecins, infirmiers anesthésistes licenciés à la **FFESSM**, titulaires de l'**AFPS** plus **AFCSPAM** (ou diplôme équivalent) et licenciés à la **FFESSM**, ont par équivalence les capacités 4, 5, 6 et 7 constitutives de la compétence RIFAP. Les plongeurs titulaires du **CFPS** ou équivalent, délivré jusqu'au 22/09/01, ont de fait l'équivalence du **RIFAP**.

Pour plus d'infos, voir le site de la FFESSM : <http://www.ffessm.fr>

Coupe de l'Amérique à Marseille ?



Du rêve...



Au cauchemar !

Amérique... Amérique !

Pour satisfaire aux exigences des organisateurs de la Coupe de l'Amérique, Marseille va-t-elle se prostituer en acceptant de défigurer l'un de ses sites emblématiques ?

L'entrée du Vieux-Port est magnifique, le passage entre les forts Saint Jean et Saint Nicolas force le respect.

Et c'est là que l'on va construire un nouveau parking à bateaux !!

Messieurs les Suisses, Marseille vous plaît, oui ou non ?

Lorsque l'on dit à une femme qu'elle est belle, lui demande-t-on en même temps de se faire un « *lifting* » ?

J'ai personnellement rêvé de voir régater dans notre rade ces merveilleux *Classe J* de l'Amérique... Mais pas à ce prix !

Le Fort Saint Jean définitivement masqué par une forêt de mats et de hangars ! **NON MERCI !**

Rappel concernant le projet en cours :

- Création d'un avant port devant le Fort Saint Jean (voir schéma ci-dessus), en prenant 2 hectares sur le plan d'eau actuel. (Soit dit en passant : *bonjour la Loi Littoral !*)
- Afin de protéger cet avant port (les Suisses **exigent** une houle maxi de 40cms à titre exceptionnel...), la digue des Catalans va être rallongée de **163 mètres** !

Nota : ceux qui souhaitent réagir face à ce projet, peuvent le faire en annotant les registres d'enquête publique (deux registres : l'un pour l'avant port et l'autre pour la digue).

Ces registres ainsi que les dossiers techniques sont visibles à la *mairie du 2eme arrondissement -place de la Major jusqu'au 18 novembre.*

Le *Plan Local d'Urbanisme* devant aussi être modifié, la même démarche peut être faite, jusqu'au mois de février au siège de MPM au Pharo et à la DGUH, place F.Mireur.

Texte et photos : Robert Pollio

Edition / Publication / Impression : Marseille-Sports-Loisirs – Culture /Section Plongée

Comité de lecture : Lucien Sinapi -Jean-Pierre Parcy – Brigitte Scorsonelli - Directeur de la publication : Robert Pollio (Polliorobert@wanadoo.fr)

Dépôt légal : à narution - Numéro ISSN : 1629-3444